

DÉPARTEMENT DE L'EURE
CANTON EVREUX NORD

MAIRIE
DE
GRAVIGNY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Etaient présents :

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE (arrivée à 18h50), Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Xavier LORDET, Pascal DOAT, Florence PIQUET, Yann LEMASSON, Gwendoline LEBLANC-GONSARD, Maxime HUMBERT, Brigitte BOULAT-DAUFRENE, Patrik WATEL, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL,

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LEMASSON-BAUMANN Sonia à Mr LEMASSON Yann
Mr VANOT Marcel à Mme Brigitte RICAUX
Mme MOURAUD Claire à Mme BOULAT-DAUFRENE Brigitte
Mr LECOQ Jean-Pascal à Mr Patrik WATEL

Absents :

Mr BENOUDA Abdelkader
Mme DUCHESNE Jocelyne
Mr PALOC Nicolas

A été élu secrétaire de séance :

Mr Pascal LEVEAU

DATE DE
CONVOCAION

04 décembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice 27

Présents 20

Votants 24

Objet : Convention
2024-2026 : Mise à
disposition de la
parcelle des jardins
familiaux à l'association
« Les Jardins du Père
Hébert »

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales

Vu la mise à disposition d'une parcelle à utilisation de jardins familiaux à l'association « Les jardins du Père Hébert »,

Considérant qu'il convient de déterminer les droits et obligations de chacun,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'APPROUVER la convention de mise à disposition jointe en annexe entre la ville, propriétaire de la parcelle et l'association « Les jardins du Père Hébert » allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026,

Article 2 : de FIXER la redevance annuelle à 1 000 € sur cette même période

Article 3 : d'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer cette convention et tout document s'y réfèrent

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié conforme

le Maire

